

2 rue du Périgord
24400 Mussidan
05.54.23.00.50
Communauté-de-communes@mussidan.fr

DEMANDE DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Identification de l'habitation

Non Prénom du propriétaire :
Références cadastrales : Adresse :
Code postal : Commune :
Date de naissance :

Identification du demandeur

Qualité : Propriétaire Porte-fort (en cas de succession)
Nom, Prénom :
Téléphone :
Mail :
Adresse postale de facturation (si différente de l'adresse de l'habitation)
Code postal : Commune :

Information sur le tarif de la prestation

La visite sur le site à la demande est facturée 128 ,39 € TTC (délibération n°09-12-2018 du 20 déc. .2018 par installation à contrôler. Le paiement est à régler en même temps que la demande.
Chèque libellé à : société saur
Adresse du Règlement : Dignac Thierry Saur La porte 24430 Razac /Isle.
Envoyer un exemplaire à la communauté des communes puis original avec le règlement à l'adresse indiquer au-dessus

Personne à contacter pour le rendez-vous de contrôle

Le demandeur Autre (Identité et n° de téléphone)

Engagement du propriétaire (à signer)

Le propriétaire (ou son représentant mentionné ci-dessus) s'engage à :
Être présent lors du rendez-vous fixé par notre prestataire.
Rendre accessible le dispositif ANC (ouverture des regards,)

A.....Le.....
Signature du demandeur

Commande

La communauté de commune Isle et Crempse en Périgord mandate la société Saur afin d'effectuer le diagnostic de l'assainissement non collectif référencé ci-dessus.